



Formation Obligations des dirigeants en santé et sécurité au travail

Public :

Dirigeants, chefs d'entreprise, responsables RH, managers.

Prérequis :

Aucun.

Durée de formation :

21 heures
3 jours

Nombre de participants :

De 4 à 12 stagiaires.

Formateur :

GUEGUEN Claude – Formateur, IPRP.

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 02 96 46 38 96 ou par email : c.gueguenformation@gmail.com

Objectifs :

Situer son rôle d'acteur en santé et sécurité au travail dans l'entreprise. Comprendre ses 4 responsabilités personnelles, passer de l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés, mettre l'entreprise en conformité (les 18 documents obligatoires), savoir déléguer sans se tromper, réduire les AT/MP et les coûts.

Moyens et modalités :

Présentiel

Document actualisé le 09/07/2026

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquedec, 22300 - Tonquedec – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B– Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com<https://www.cgueguen-formation.fr/>



Formation en présentiel, en intra-entreprise (lieu à définir), alternant apports théoriques, ateliers et mises en situation. L'inscription est réputée acquise lorsque la convention est signée. Un questionnaire de positionnement est réalisé avant la formation afin d'identifier les axes de progrès. La formation se déroule sur 3 jours, avec encadrement permanent par le formateur.

Moyens Techniques :

Logiciel, guide PDF, plateforme LUDO-TECH, PC, vidéoprojecteur, livret papier ou digital téléchargeable. Les ressources humaines et l'animation. Le cadre réglementaire et documentaire. L'environnement et le matériel adaptés selon la formation.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Évaluation formative tout au long de la formation par questions-réponses, mises en situation, quiz et QCM. Mise en pratique guidée après chaque grand module. Observation des stagiaires lors des exercices pratiques. Evaluation individuelle finale sous forme de QCM ou d'étude de cas. Correction collective et remise de l'attestation des acquis.

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Document actualisé le 09/07/2026



Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 15 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à Claude GUEGUEN sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Apolline Givaudan Odile Poisson

07 84 00 83 14

formation-bretagne@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 22 3 rue Villiers de l'Isle Adam CS50401 22194 PLERIN CEDEX

02.96.01.01.80

mdph@mdph.cotesdarmor.fr

CAP EMPLOI

Z.A.C. de la Beauchée 12 rue des Champs de Pies

22000 - Saint-Brieuc

Tel : 02 96 62 33 33

Document actualisé le 09/07/2026

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquedec, 22300 - Tonquedec – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com <https://www.cgueguen-formation.fr/>



Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
Association APAJH des Côtes d'Armor
84 Rue de la République 22000 Saint-Brieuc

Le Prix :

Sur devis

Contact :

GUEGUEN Claude
c.gueguenformation@gmail.com
02 96 46 38 96

QUELQUES CHIFFRES:

	[promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Nombre de stagiaire :
2026		Satisfaction (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)	Aucun (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)

Document actualisé le 09/07/2026

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquedec, 22300 - Tonquedec – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B– Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com<https://www.cgueguen-formation.fr/>



Formation Obligations des dirigeants en santé et sécurité au travail

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

Jour 1 : Cadre d'Action, Responsabilités et Conformité (7h)

Objectif : Comprendre les 4 responsabilités personnelles du dirigeant et les sanctions encourues pour sécuriser juridiquement son entreprise.

Matin 9h à 12h30

- Enjeux et chiffres clés des accidents du travail et maladies professionnelles en France
- Principes généraux de prévention du code du travail article L4121-1 et suivants
- Rôles et responsabilités du chef d'établissement, délégation de pouvoir, faute inexcusable
- Base légale : L4121-1 à L4121-5 et 9 principes généraux L4121-2
- Responsable de plein droit : chef d'établissement
- Délégation de pouvoir : Compétence + Autorité + Moyens + écrite (jurisprudence)
- Faute inexcusable L4521-1 et faute caractérisée

Après-midi 13h30 à 17h00

- Responsabilité civile, pénale et administrative du dirigeant
- Jurisprudence marquante et cas pratiques
- Atelier 1 : analyser une situation à risque et identifier les responsabilités
- Les 3 responsabilités : Civile, Pénale, Administrative, CDT
- Atelier 2 : Chute échafaudage - Qui est responsable, document, juridiction, possibilité ?

Jour 2 : Évaluation des Risques et Mise en Œuvre Opérationnelle (7h)

Objectif : Savoir évaluer les risques et déployer les mesures de prévention sur le terrain.

Matin 9h à 12h30

Document actualisé le 09/07/2026



- Méthodologie d'évaluation des risques professionnels : DUERP, document unique, plan d'action, suivi des actions
- Rôle du CSE et des acteurs internes et externes, médecin du travail, inspection du travail
- DUERP obligatoire dès 1 salarié (R4121-1) : contenu et création, mise à jour 1x/an + après AT grave
- Nouveauté 2022 : conservation 40 ans + dépôt sur portail numérique
- Méthodologie en 4 étapes : préparer l'unité de travail / identifier / coter gravité x fréquence / plan SMART
- Acteurs : consultation CSE/CSSCT, PAPRIACT, salarié compétent (L4644-1), médecin du travail, CARSAT, INRS, inspection

Après-midi 13h30 à 17h00

Jour 3 : Pilotage, Contrôle et Amélioration Continue (7h)

Objectif : Piloter, contrôler et améliorer sa démarche prévention dans le temps.

Matin 9h à 12h30

- Gestion d'un accident du travail : enquête, déclaration, retour d'expérience
- Audits internes et contrôles de l'inspection du travail
- Indicateurs : TF = AT arrêt x 1M / h (objectif < 10), TG = jours perdus x 1000 / h
- Tableau de bord à 4 indicateurs maximum - PAPRIACT, programme annuel obligatoire du CSE
- Gérer un AT : 1) Secourir, 2) Déclarer sous 48h à la CPAM, 3) Analyser (arbre des causes) - REX 15 min sans sanction
- Contrôles Inspection : entrée libre jour/nuite, PV, mise en demeure, arrêt - attitude à adopter
- Audit interne : grille 20 points INRS

Après-midi 13h30 à 17h00

- Culture de sécurité et exemplarité du dirigeant
- Communication et animation de la politique sécurité
- Évaluation de la formation, plan d'action individuel et clôture
- Culture sécurité : courbe de Bradley (Réactif > Interdépendant) - exemplarité du dirigeant = 50 % de la culture
- Animer : 1/4h sécurité, flash, causerie, challenge collectif (jamais individuel, 0 AT)

Références légales principales à inclure : Code du travail articles L4121-1 à L4121-5, R4121-1 pour le DUERP, décret du 5 novembre 2001.

Document actualisé le 09/07/2026



Évaluation finale (QCM), bilan à chaud et clôture de la formation.

CV du formateur

Claude GUEGUEN FORMATEUR IPRP 59 ans		46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre 06 82 91 08 18 formateur.cg22@gmail.com www.cgueguen-formation.fr
PROFIL		
Fort d'une expérience de 24 années en tant que responsable sur les mises en place de prévention et sécurité, dans le secteur privé comme dans le secteur public, sur plusieurs régions de France. J'ai pu m'épanouir en relevant divers défis concernant la prévention et la sécurité, avec l'implication et la motivation du personnel, la conduite des changements organisationnels et les certifications d'état. Au cours de ma carrière, j'ai occupé des postes de chef de service, responsable de production, préventeur et formateur, aussi bien sur le terrain que dans l'ingénierie de déroulé pédagogique.		
FORMATIONS DIFFUSÉES		
- SST - Gestes et Postures - CSSCT pour CSE et CST - RPS - Équipier de Première Intervention - SSIAP 1 et 2 - DUERP - Référent Harcèlement - Exercices d'évacuation sur site - Audit incendie en entreprise (milieu professionnel) - Rédaction du document unique - Audit prévention en entreprise		
LOGICIELS MAÎTRISÉS		
- Word - Excel - Logiciel de planning - PowerPoint - Internet		
CENTRES D'INTÉRÊTS		
- Sports - Cinéma - Pêche - Musculation - VTT		
FORMATIONS & DIPLÔMES		
1981-1985 — CAP BTH Hôtellerie Paris (Le Pot au Feu) 1997 — CQP Agent qualifié de prévention et sécurité Clichy (MGE) 2007 — SSIAP 1 Saint-Brieuc (ERP Sécurité) 2013 — SSIAP 2 Saint-Brieuc (ERP Sécurité) 2014 — Monitorat SST Formateur Saint-Malo (Sécuri+) 2016 — Formation EvRP (rédaction du document unique) Saint-Malo (Sécuri+) 2016 — Formation Salaré Désigné Compétent (responsable de la prévention en entreprise) Saint-Malo (Sécuri+) 2025 — France SST : Formation Formateur Consultant RPS, QVCT (Diplôme) Attestations de montée en compétence formateur 2016 — Sécuri+ Formateur Gestes et Postures IBC 2016 — Sécuri+ Formateur CHSCT 2019 — CEPIM Formateur CSSCT - Agrément DREETS Bretagne formation CSSCT (24 mai 2023) - Habilitation du Réseau de prévention SST — N° H31059/2023/SST-1/O/13 - IPRP DREETS Bretagne — N° BRET 2024/01 (janvier 2024)		
EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES		
Auto-entreprise — Préventeur, Formateur Mai 2016 → à ce jour Intervenant sur tout le Grand Ouest Formations SST, CSSCT, FSSCT, Gestes et Postures, Équipier de Première Intervention, SSIAP, audit incendie, mise en place d'évacuation en entreprise. Rédaction de document unique, étude de poste, ingénierie pour déroulé pédagogique de formation, Arbre des causes, Référent Harcèlement, RPS.		
Sécuri+ — Responsable de secteur, Préventeur, Formateur (Agent de Maîtrise) Sept. 2015 → Mai 2016 Organisme de Sécurité et Prévention au Travail — Saint-Malo, France Responsable secteurs 22 et 29, planning, recrutement. Formations SST, CHSCT, Gestes et Postures, Conduite accompagnant, Équipier de Première Intervention. Audit incendie, mise en place d'évacuation en entreprise. Rédaction de document unique, ingénierie pour formation.		
ERP Sécurité — Formateur 2013 → Août 2015 Organisme de formation Sécurité, Sûreté, SSIAP — Saint-Brieuc, France En détachement pour l'IBEP afin de diffuser les formations Sûreté et SSIAP 1 pour les CAP. Formations SST, Sûreté, SSIAP 1 et 2. Formateur pour CAP Agent de Prévention Sûreté.		
OAS Agroalimentaire Industriel — Chef de ligne 2011 → 2012 Prestataire de service en agroalimentaire — Landivisiau, France Encadrement d'équipe.		
MTG Sécurité — Responsable régions Bretagne et Pays de la Loire (Agent de Maîtrise) 2008 → 2011 Entreprise de surveillance et gardiennage — Le Mans, France Responsable de production et mise en place sur site, réunion client.		
SCP Sécurité — Responsable de production (Agent de Maîtrise) 2006 → 2008 Entreprise de surveillance et gardiennage (Iulson) — Lannion, France Encadrement du personnel et production, réunion client.		
Maître de Puteaux — Chef de service Sécurité 1998 → 2005 Fonction publique territoriale — Puteaux, France Encadrement des agents ASVP et Sécurité, réunion de service.		
Le Kreisker — Chef gérant 1990 → 1998 Restaurant — Ploubezre, France Cuisinier et gérant de l'établissement.		
Centre Leclerc — Rayon frais 1987 → 1990 Magasin — Lannion, France Traiteur, boucherie, charcuterie, fromagerie.		
Service militaire 1986 2^e Régiment de Dragons — Laon, France		

Document actualisé le 09/07/2026

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 - Tonquédec – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B– Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.comhttps://www.cgueguen-formation.fr/



ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de Claude GUEGUEN en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, Claude GUEGUEN a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de Claude GUEGUEN, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « Claude GUEGUEN » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « Claude GUEGUEN » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « Claude GUEGUEN », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « Claude GUEGUEN ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « Claude GUEGUEN » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « Claude GUEGUEN » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « Claude GUEGUEN », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « Claude GUEGUEN » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « Claude GUEGUEN » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Document actualisé le 09/07/2026



- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « Claude GUEGUEN » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « Claude GUEGUEN ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« Claude GUEGUEN », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « Claude GUEGUEN » au Client. « Claude GUEGUEN » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « Claude GUEGUEN » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « Claude GUEGUEN » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Document actualisé le 09/07/2026



Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « Claude GUEGUEN »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « Claude GUEGUEN » ou par voie électronique à : « Claude GUEGUEN ».

En particulier, « Claude GUEGUEN » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « Claude GUEGUEN » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lannion sera seul compétent pour régler le litige.